

Contrat de formation de Professeur(e) de Line Dance

entre

Nom Prénom
Rue NPA / Lieu

et

swissdance, Association Suisse des Professeur(e)s de danse
représentée par
Valery Reuser, Formations swissdance, Mühlematt 2, 4450 Sissach

1. Objectif

Formation de Professeur(e) de Line Dance diplômé(e) swissdance avec début en

2. Droits

Participation aux modules pratiques payants, aux séminaires obligatoires et à l'examen final de la formation de Professeur(e) de Line Dance swissdance.

3. Obligations

Le premier versement d'un montant de 650 francs est dû à la conclusion du contrat. Les deux autres versements sont dus respectivement avant la fin du premier et du deuxième semestre. Les mensualités déjà payées sont perdues en cas d'interruption de la formation. Les leçons non suivies doivent être rattrapées à ses propres frais, par exemple sous forme de cours privés auprès d'un expert.

4. Remarques

Le coût de tous les modules de formation, y compris l'examen final (la subvention du Fonds SCWDA est déjà prise en compte), s'élève au total à 1'950 francs. Selon les connaissances préalables, des dispenses sont possibles sur demande.

Le/la soussigné(e) reconnaît le règlement de formation et d'examen pour les Professeur(e)s de Line Dance swissdance et s'inscrit définitivement et juridiquement à la formation. Le lieu de juridiction est le siège de swissdance.

Lieu, date

Lieu, date

.....
Signature du candidat / de la candidate

.....
Signature secrétariat formations

.....

.....